



LES AIDES FINANCIÈRES : LEVIER D'ACTION POUR LA PRÉVENTION PRIMAIRE

Mohand BACHA

– Ergonome – AMET – Rosny-sous-Bois

Dr Karima DJAOUZI

– Médecin du travail – AMET – Rosny-sous-Bois

Coline DROUET LANGLOIS

– Ergonome – AMET – Rosny-sous-Bois

Richard FASQUEL

– Ergonome – AMET – Rosny-sous-Bois

Grégoire GUYONNEAU

– Ergonome – AMET – Rosny-sous-Bois
Pôle Prévention AMET

Introduction / Objectifs :

La récente réforme ayant pour référentiel la SPEC 2217 a invité les Services de Prévention et de Santé au travail Interentreprises (SPSTI) à renforcer leurs actions en prévention primaire.

« La mission de prévention du SPSTI vise à développer la culture de prévention de l'ensemble des acteurs de l'entreprise (employeur, salariés et leurs représentants) et promeut la prévention primaire. »

SPEC 2217

Depuis des années, les CARSAT (Caisses d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail) proposent des aides financières permettant de catalyser la prévention auprès de certains secteurs.

Plus récemment (mars 2024), le Fonds d'Investissement pour la Prévention de l'Usure professionnelle (FIPU) a vu le jour, et propose plusieurs aides aux entreprises sur le volet des troubles musculo-squelettiques (TMS) – qui reste la première cause de maladie professionnelle (88 %) en France. En proposant un accompagnement renforcé de ces aides auprès de nos adhérents, l'AMET avait pour ambition de porter différents enjeux présentés ci-dessous :

- ▶ Rendre effectives les préconisations effectuées par les Intervenants en Prévention des Risques Professionnels (IPRP) et les Professionnels de Santé (PDS). En effet, les contraintes budgétaires ressortent depuis des années comme élément central dans la non-adoption de certaines préconisations proposées par le SPSTI.
- ▶ Au-delà d'un conseil, l'ambition est de pouvoir, à terme, proposer tout un accompagnement à nos adhérents, comprenant à la fois l'analyse des situations problématiques, l'identification d'actions correctives, mais aussi une proposition de financement.
- ▶ Établir une équité d'information entre nos adhérents, et permettre aux très petites entreprises (TPE) et aux plus petites et moyennes entreprises (PME), souvent peu informées sur ces sujets, d'avoir le même niveau d'information que les grandes PME ou les très grandes entreprises (TGE).

Les SPSTI se doivent alors de faire la promotion de ces aides et de s'en saisir afin d'aider leurs adhérents à investir durablement dans la prévention des risques professionnels.

Méthodologie :

1. Recueil d'informations sur les différentes subventions possibles ainsi que sur les démarches de demande

Afin de prendre connaissance de ce sujet, nous avons pu compter sur différentes sources d'information telles que :

- ▶ le site internet de la CRAMIF (Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France) dans lequel nous retrouvons les informations générales sur toutes les aides disponibles (entreprises concernées, montant de la subvention, démarche de demande d'aide, ...)
- ▶ les webinaires de la CRAMIF réalisés sur le sujet :
 - 2024 : 6 mars et 28 juin (FIPU) ;
 - 2025 : 25 mars et 30 avril.
- ▶ échanges avec des acteurs CRAMIF :
 - référent SPSTI ;
 - contrôleur de sécurité.
- ▶ le retour d'expérience de certains de nos adhérents ayant bénéficié d'une aide financière.

2. Création de documentations explicatives (présentation des aides, démarche de demande, ...) à destination des adhérents

Une fois que les informations ont été récupérées, une phase du projet a consisté à élaborer des brochures explicatives sur les sujets nous semblant les plus intéressants pour nos adhérents. Ainsi, nous avons développé :

- ▶ une brochure explicative sur la démarche de demande d'aide sur net-entreprises ;
- ▶ une brochure explicative sur la subvention RPS Accompagnement ;
- ▶ une brochure explicative sur la subvention régionale Caisses sécurisées ;
- ▶ une brochure explicative sur les aides mobilisables via le FIPU.

3. Communication externe et interne sur ces travaux

Vers nos adhérents, notre principal canal d'information sur ce sujet a été les webinaires. En ce sens, nous avons organisé en 2024 trois webinaires :

- ▶ février et mars 2024 (hors FIPU) et juin (FIPU) – 144 adhérents ;
- ▶ février, mars et mai 2025 et quatrième spécifiquement sur RPS Accompagnement – 159 adhérents.

Afin de faire monter en compétences différents métiers sur le sujet, ces webinaires ont été coanimés par différents profils (ergonome, toxicologue, technicien hygiène sécurité) de façon que plusieurs métiers aient la possibilité de se saisir du sujet et de l'inscrire dans leur pratique professionnelle.

En plus de ces éléments, des points d'information ont été réalisés dans les réunions métiers afin de sensibiliser sur le sujet :

- ▶ réunion ATST (Assistant Technique en Santé au travail) en juin 2024 ;
- ▶ réunion médecin en septembre 2024 ;
- ▶ réunion pôle prévention en décembre 2024 ;
- ▶ réunion IDEST (Infirmier en Santé au travail) en décembre 2024 ;
- ▶ réunion THS (Technicien Hygiène Sécurité) en février 2025.

4. Création et envoi de communication « personnalisée » aux adhérents en fonction de leur effectif et de leur secteur d'activité

En 2025, pour renforcer ce travail nous avons décidé de réaliser des communications spontanées et personnalisées auprès de nos adhérents. Ainsi, nous avons établi des liens entre des subventions possibles et des secteurs spécifiques, afin d'avoir des communications ciblées et cohérentes, compte tenu du secteur d'activité de l'adhérent.

En guise d'exemples, nous avons communiqué :

- ▶ auprès des cliniques vétérinaires pour promouvoir les tables élévatrices de consultation et/ou de chirurgie – 34 destinataires ;
- ▶ auprès des commerces pour promouvoir les caisses sécurisées – 1 708 adhérents ;
- ▶ auprès des restaurateurs et des bars sur les subventions liées à l'achat d'un lave-verres avec osmoseur – 622 adhérents ;
- ▶ auprès des entreprises du secteur de la construction, pour promouvoir l'aide TOP BTP – 936 adhérents.

Ces actions 2025 s'ajoutent à la communication via les webinaires, et se veulent plus ciblées et donc plus efficaces. Les résultats de 2025 nous permettront de déterminer si cet axe nous a permis d'atteindre des résultats probants, auquel cas cela sera renouvelé sur différents secteurs et différents équipements dès 2026. Cet élément permet également de lutter contre la méconnaissance des TPE/PME sur les dispositifs d'aide existants pour améliorer les conditions de travail et permet ainsi de rétablir une certaine équité quant au niveau d'information disponible par nos adhérents.

Résultats obtenus :

Grâce à une coopération avec la CRAMIF, nous pouvons accéder annuellement au nombre de subventions octroyées à nos adhérents.

	2023	2024	Tendance
Contrat de prévention	6	4	-33,3 %
Subvention prévention	3	41	1 267 %

Tableau n°1 : Nombre de contrat de prévention et de subvention prévention octroyés en 2023 et 2024

Ces résultats démontrent les effets de nos efforts. En effet, lors de l'année 2024, nous avons fait le choix de ne pas communiquer sur les « *contrats de prévention* » afin de concentrer notre communication sur les subventions destinées aux plus petites entreprises (TPE/PME). Nous constatons une légère baisse de ces demandes en 2024.

A contrario, les subventions sur lesquelles nous avons grandement communiquées ont quant à elles drastiquement augmentées (+1 267 %) depuis la mise en place de ce projet. Ces résultats sont d'autant plus encourageants que ces aides ont été versées dans 95 % des cas à des TPE/PME, et dans près de 40 % à des TPE (moins de 10 salariés). Cela démontre que ce projet permet notamment d'envisager des actions concrètes chez des adhérents que nous avons historiquement plus de mal à accompagner. Grâce à une coopération avec la CRAMIF, nous pouvons accéder annuellement au nombre de subventions octroyé à nos adhérents.

Discussion des résultats / Conclusion :

À partir de ces éléments, nous espérons une perspective 2025 intéressante. En effet, nos efforts sur les webinaires se sont poursuivis, ce qui devrait permettre à minima de comptabiliser les mêmes résultats que l'an dernier.

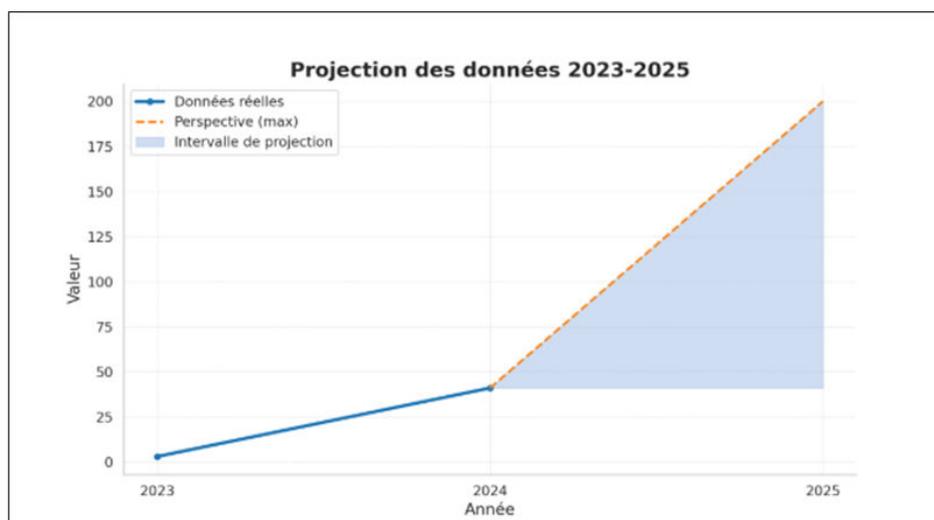


Illustration n°1 : Perspective 2025

À cela devrait s'ajouter nos efforts liés :

- ▶ aux communications ciblées par secteur ;
- ▶ à l'appropriation en interne des IPRP et PDS de ce sujet.

Bien que les résultats 2024 soient encourageants, nous espérons aller encore plus loin sur ce projet.

En 2024, la sensibilisation reposait majoritairement sur les webinaires, relayés par mail à nos adhérents, sur lesquels nous n'avons pu toucher qu'une petite frange de nos adhérents (144 adhérents représentant 0,4 % des entreprises suivies).

Dans le même temps, 2 743 Fiches Entreprise (FE) ont été réalisées (27,4 % de nos entreprises suivies) chez nos adhérents.

C'est pourquoi nous souhaitons donc renforcer et encadrer la montée en compétences de l'ensemble des IPRP et des PDS sur le sujet des subventions financières. Ce travail permettra de faire différentes rencontres avec les adhérents, des temps d'échange riches où les professionnels de l'AMET pourront à la fois proposer des actions correctives – mais aussi des moyens pour les financer. Cet accompagnement complet contribuera à faciliter la réalisation des plans d'action tout en mettant l'accent sur la prévention primaire.

Nous souhaiterions également identifier, secteur par secteur, des relais d'information pertinents (presse locale, organismes de formation, syndicats, fédérations...), qui permettront de multiplier les canaux de communication.

Dans une démarche d'amélioration continue, nous souhaiterions également développer avec la CRAMIF une collaboration encore plus solide sur ce sujet. Pour ce faire, une rencontre sera proposée au service dédié, avec la proposition de plusieurs axes de travail tels que :

- ▶ l'identification d'un canal d'information privilégié entre le SPSTI et la CRAMIF sur ce sujet, permettant notamment une réponse rapide pour nos adhérents en difficulté dans leur demande d'aide ;
- ▶ système d'alerte en cas de modification ou création d'aides financières ou sur les changements opérés sur la demande d'aide ;
- ▶ la récupération de données adhérentes plus fréquentes et plus précises, nous permettant de réaliser plus de retours d'expérience auprès de nos adhérents.

En définitive, ce projet s'inscrit pleinement dans une dynamique de prévention primaire en favorisant une collaboration étroite avec nos partenaires. Il vise à promouvoir une large palette d'actions aux grandes mais surtout aux petites entreprises, souvent plus réticentes à investir dans la prévention des risques. D'après nous, le travail autour des aides financières constitue un levier stratégique encore sous-exploité, qui présente de nombreux avantages. Il appartient aux SPSTI non seulement d'en faire la promotion active, mais surtout de s'en saisir comme d'un outil essentiel pour viser l'amélioration continue des démarches d'intervention de leurs professionnels.



Pour contacter l'auteur : richard.fasquel@amet.org